



DU PAS-DE-CALAIS AU SÉNAT

***Cathy Apourceau-Poly &
Jean-Pierre Corbisez***

sénatrice et sénateur
du **Pas-de-Calais**



LA PAIX EST LE DROIT DE TOUS LES PEUPLES

Alors que les menaces s'expriment de plus en plus ouvertement, il est de notre responsabilité de préparer notre pays à assurer sa sécurité et sa souveraineté. Mais il ne faut pas perdre de vue l'objectif qui est le nôtre : en France mais aussi à Kiev, à Gaza, au Cachemire, au Congo, défendons la paix et le droit à la sécurité pour chacun.

Ne cédon pas aux élans bellicistes de ceux qui ne pensent qu'en termes de conflits, ce sont toujours les simples citoyens qui paient le prix de leurs guerres. À Notre-Dame-de-Lorette sont consignés les noms de tous ceux qui sont morts sur notre territoire entre 1914 et 1918. Pour les intérêts de quelques-uns, notre département est devenu le tombeau de cette jeunesse.

Soyons les artisans de la paix. « Si vis pacem, para bellum » est une impasse intellectuelle et morale, le XX^{ème} siècle en Europe et sur notre territoire en a été le douloureux laboratoire.■



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat

Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard
75291 Paris

Lens, le 12 septembre 2025

Monsieur le Président,

Cathy APOURCEAU-POLY

Sénatrice du Pas-de-Calais

Membre du Groupe CRCE
Kanaky

Vice-Présidente de la
Commission des Affaires
Sociales

Vice-Présidente de la
Commission des Affaires
Européennes

c.apourceau-poly@senat.fr

Attaché Parlementaire :
Amaury Lebreton
Tél : 06.10.32.41.90
a.lebreton@clb.senat.fr

Il y a plus d'un an, des maires du Calais, du Boulonnais et du Dunkerquois ont constitué un « collectif des maires du littoral » pour faire face ensemble à la problématique migratoire.

Ces élus, de toute obédience politique, sont aujourd'hui très en colère, contre l'Etat, mais aussi nos assemblées, ayant le sentiment de ne pas être écoutés sur ce sujet.

L'accord franco-britannique passé en juillet dernier n'a rien réglé sur le fond. Les élus du collectif souhaiteraient être entendu par les deux assemblées, peut-être par leur commission des lois respective.

Je pense qu'un courrier vous a été adressé en ce sens, et je souhaite, Monsieur le Président, qu'une réponse favorable soit apportée par le Sénat.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Cathy APOURCEAU-POLY

Sénatrice du Pas-de-Calais

«COLLECTIF DES MAIRES DU LITTORAL» ENSEMBLE POUR METTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE LA GESTION DES RÉFUGIÉS

Sangatte, jungle de Calais, traité du Touquet, traité de Sandhurst, accord du 10 juillet 2025 sur le retour des migrants... Le littoral du Nord et du Pas-de-Calais est, depuis des décennies, concerné par la fermeture de la frontière anglaise. Pour contrer les traversées, les gouvernements successifs de chaque côté de la Manche ont décidé d'amener la frontière anglaise sur nos côtes. Les forces de sécurité des deux pays se retrouvent sur notre territoire pour tenter d'endiguer le flot d'individus qui risquent tout pour fuir les pays en guerre.

Dans cette situation, l'humanité ne semble plus être de mise. Pourtant, les élus et bénévoles du territoire, exténués par les drames humains, dans la Manche et sur les plages, veulent être entendus. Leur revendication est légitime. Elle a été relayée auprès du Président du Sénat, Gérard Larcher. ■

Édité par les services parlementaires de
Cathy Apourceau-Poly et Jean-Pierre
Corbisez, sénatrice et sénateur du Pas-de-
Calais.

Directeurs de publication : Cathy
Apourceau-Poly, Jean-Pierre Corbisez

Écriture : Pierre Boufflers, Esteban Evraud,
Amaury Lebreton, Alexandra Mailly,
Christophe Piteux, Juliette Waquet.

Conception : Pierre Boufflers

Impression : Kappa Communication
(Lomme)

Septembre 2025

RÉGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Ce document vous est adressé en qualité d' élu du département du Pas-de-Calais. Selon la législation sur la protection des données personnelles en vigueur, vous avez la possibilité d'utiliser votre droit d'opposition pour ne plus recevoir de communications par voie postale.

Pour ce faire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Cathy Apourceau-Poly, sénatrice du Pas-de-Calais
66 rue de la gare, 1^{er} étage
62300 LENS

Édito

Ouvert au lendemain d'une crise économique et énergétique, le mandat que vous nous avez renouvelé en septembre 2023 a été marqué, au plan local, par les effets délétères du changement climatique et, au plan national, par l'installation d'une crise politique inédite, entre instabilité gouvernementale et absence de majorité à l'Assemblée nationale.

Malgré cela, les gouvernements successifs, associant la droite républicaine et le parti présidentiel, servis parfois par l'abstention opportune du Rassemblement national, mènent une politique libérale et d'austérité, au détriment des plus fragiles, préférant faire peser sur eux le poids des déficits qu'ils ont eux-mêmes générés. Aux aides conséquentes versées aux entreprises sans contrepartie et aux cadeaux fiscaux accordés aux grandes fortunes répondent les baisses de remboursement des soins, la mise en cause de l'aide médicale d'État, le durcissement du RSA ou du régime de l'assurance chômage, la poursuite de la fragilisation des services publics et la diminution du nombre de fonctionnaires ou encore la baisse des moyens des associations de solidarité, d'aide et d'accompagnement. Et le refus dogmatique d'ouvrir un véritable débat sur de nouvelles recettes !

Nous serons vigilants également sur les efforts qui seront demandés aux collectivités locales, les ponctions récurrentes sur leurs budgets ayant fragilisé leur capacité à agir et réduit à peau de chagrin leur autonomie financière.

Nous serons aux côtés des associations d'élus, mobilisés pour préserver la santé financière des collectivités et leur

dynamisme, elles qui contribuent très largement, notamment par leurs investissements, au dynamisme de notre économie.

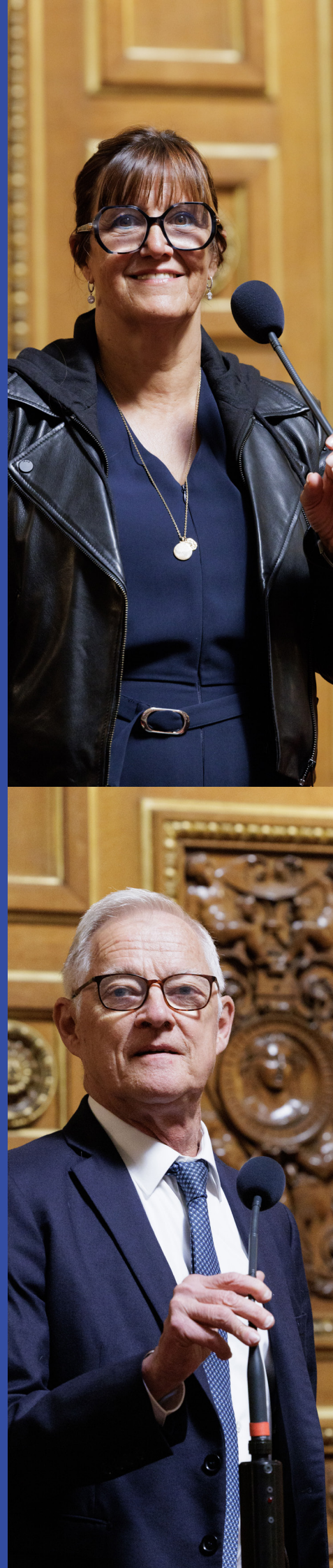
Les perspectives ne sont guère plus réjouissantes concernant le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale avec la sous indexation annoncée de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie qui se traduira par un coup de rabot de 5,5 milliards d'économies en 2026 !

Nous prôtons une autre politique, fondée sur la mobilisation de la ressource et une orientation forte en faveur du renforcement des politiques publiques fondatrices de notre société (Éducation nationale, Santé, Solidarité, Services publics). Des enjeux à l'écho tout particulier à la veille des élections municipales de mars 2026 car ils conditionneront les politiques et actions qui pourront être déployées localement.

Les parlementaires de nos groupes politiques à l'Assemblée et au Sénat lancent d'ailleurs le Tour de France pour un budget populaire, une consultation large, participative, destinée à proposer une alternative aux politiques libérales et pro-capital menées depuis 2017 et qu'une majorité de français rejette désormais même si le Président de la République semble l'ignorer !

À vos côtés,

Vos sénateurs
**Cathy Apourceau-Poly &
Jean-Pierre Corbisez**





UN ENGAGEMENT SANS FAILLE POUR LES COLLECTIVITÉS

ÉVASION FISCALE : SE DONNER LES MOYENS DE LA JUSTICE FACE À L'IMPÔT

Les sénateurs et sénatrices du groupe CRCE-K se mobilisent et se mobiliseront encore cet automne à l'occasion de l'examen des budgets de la Sécurité sociale et de la Nation pour aller chercher l'argent évanoui dans la nature.

En effet, selon les évaluations les plus basses, ce sont 80 milliards d'euros qui s'évaporent via une série d'astuces légales ou illégales. Ces richesses sont pourtant produites en France et devraient donc contribuer à nos recettes. Nous considérons que face au mur de la dette, la première réponse est d'aller chercher cet argent avant de tailler dans les budgets sociaux. Pour rappel, la fraude aux prestations sociales représenterait, selon les chiffres de la CAF, jusqu'à 2,3 milliards d'euros...

contre 100 milliards pour la fraude fiscale, auxquels on peut ajouter 8 milliards de fraude aux cotisations sociales, entre travail dissimulé et fausses déclarations.

Pour rester sur des ordres de grandeur frappants, le sénateur communiste Fabien Gay a rendu les conclusions de sa mission d'information sur les crédits alloués par l'État aux grandes entreprises françaises. Après de nombreuses auditions, enquêtes et recomptage de la petite monnaie avec le Ministère de l'Économie, qui n'avait jamais compilé tous ces chiffres, on y apprend que nous versons 211 milliards d'euros par an aux entreprises sans véritable contrôle de l'utilisation des fonds, ni même de leur versement à titre de dividendes. 211 milliards, c'est deux fois le budget total alloué par l'État aux collectivités. ■

Rapport de Fabien Gay sur l'argent public versé aux entreprises sans contreparties : « 211 milliards, c'est deux fois le budget total alloué par l'État aux collectivités. »

DES CHOIX BUDGÉTAIRES CONTESTABLES ET CONTESTÉS

Depuis notre réélection de septembre 2023, nous n'avons eu de cesse de contester les orientations budgétaires du gouvernement. Nous nous sommes opposés systématiquement aux projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, alertant sur leur dérive libérale. Les budgets 2024 et 2025 nous ont donné raison et confirmé les choix de l'État d'en demander toujours plus à ceux qui ont le moins en épargnant les plus fortunés.

Les déclarations d'intention du nouveau Premier Ministre ne suffisent pas à nous rassurer sur le sort des mesures envisagées par son prédécesseur : remise en cause de notre système d'assurance maladie, augmentation des tarifs des mutuelles, stigmatisation des bénéficiaires des minima sociaux, fragilisation des droits des salariés et des services publics... rien ou presque sur la fraude fiscale, le contrôle sur les aides publiques versées aux entreprises... Nous nous préparons à d'âpres combats ! ■

LE RETOUR DE LA TAXE ZUCMAN

Au printemps, l'Assemblée nationale a adopté le principe de la taxe Zucman, qui consiste à frapper de 2% d'imposition les foyers dont le patrimoine dépasse 100 millions d'euros. Cette mesure concernait 1800 foyers fiscaux.

Elle aurait permis de collecter 20 milliards d'euros par an et donc de faire la moitié du chemin de la réduction du déficit, sans nécessairement avoir un impact démesuré sur celles et ceux qui devaient la payer.

Malgré cela, la majorité sénatoriale a enterré la disposition en s'y opposant. Sauf que face aux efforts demandés aux Français, le nouveau Premier Ministre a bien été contraint de proposer autre chose... un montage juridico-financier qui ne rapportera que le dixième de la taxe Zucman, soit 1 à 2 milliards.

Saura-t-il convaincre ses alliés du Sénat de revenir sur leur décision ou n'est-ce qu'un affichage pour faire avaler la pilule de l'austérité par tous les autres ? Nous le saurons au moment de l'examen du budget. ■



VISITE DE CHANTIER DE
L'EHPAD DE BAPAUME



MANIFESTATION POUR
LA NATIONALISATION
D'ARCELORMITTAL





OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PERMANENCE PARLEMENTAIRE À BAPAUME

Depuis le 1^{er} octobre 2024, nous avons ouvert une permanence parlementaire au 42 rue d'Arras à Bapaume.

Nous souhaitons ainsi renforcer notre présence locale et offrir un appui concret aux Maires du territoire.

Animée par une équipe dédiée, elle propose un accueil personnalisé, un suivi des dossiers

individuels et un relais politique sur le terrain.

Nous nous y rendons régulièrement pour rencontrer élus et administrés, renforcer la coordination locale et soutenir concrètement les initiatives en zone rurale.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous y joindre et nous y retrouver. Prenez contact avec notre équipe pour que nous puissions vous rencontrer, que ce soit à cette permanence de Bapaume, comme à celles d'Athies ou de Lens, mais également dans votre commune. ■

NARCOTRAFFIC : LE PAS-DE-CALAIS ACCUEILLE LA PREMIÈRE PRISON DE HAUTE SÉCURITÉ

L'attaque d'un convoi pénitentiaire à Incarville, lors de l'évasion de Mohamed Amra en mai 2024, a conduit à la création, dans le cadre de la loi sur le narcotrafic du 13 juin 2025, de prisons de haute sécurité pour les narcotrafiquants les plus dangereux. Le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil est devenu à ce titre, depuis le 1^{er} juillet 2025, la première de ces prisons pour y accueillir cent de ces narcotrafiquants. Le 5 mai 2025, nous avons visité l'établissement aux côtés de la direction, du personnel pénitentiaire et des représentants syndicaux.

L'occasion de saluer l'engagement professionnel des équipes, ainsi que leur capacité d'adaptation, l'évolution de leur établissement ayant nécessité des transformations au sein des locaux, mais aussi l'acquisition de nouvelles compétences au travers d'un plan de formation et de mises en situation. Nous avons échangé sur leurs préoccupations et inquiétudes, notamment pour préserver leur sécurité, sujet abordé également



le 27 septembre lors de notre rencontre avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (préservation de l'anonymat des surveillants, sécurisation des extractions, protection des soignants de l'hôpital de Lens intervenant dans l'établissement). Dans cette période de transition, nous restons vigilants et à l'écoute tant des personnels que des élus locaux, en particulier du Maire de Vendin qui refuse la stigmatisation de sa commune et sa réduction à la présence sur son territoire d'un établissement pénitentiaire, fût-il inédit et exemplaire. ■

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Le texte, adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 7 avril 2025, prévoit l'extension du scrutin de listes aux communes de moins de 1000 habitants et y introduit la parité comme pour toutes les autres communes.

Malgré les quelques aménagements intégrés au texte, ses dispositions risquent de mettre en difficultés les équipes sortantes. Nourri par des échanges avec les élus des communes concernées, notre groupe s'est opposé à ce texte, débattu dans la précipitation et sans réelle concertation.

Il est d'ailleurs loin d'avoir fait l'unanimité auprès des associations d'élus et n'a été adopté qu'à quelques voix de majorité, signe des interrogations nombreuses que pose cette évolution de notre droit électoral.

C'est la raison pour laquelle nous avons signé, avec nombre de nos collègues sénateurs, le recours porté auprès du Conseil constitutionnel contre cette loi.

Le rejet de ce recours dès le 15 mai nous a conduit à cosigner dans la foulée une proposition de loi sénatoriale (en attente d'inscription à l'ordre du jour) différant la mise en oeuvre du texte aux municipales de 2032, afin de laisser suffisamment de temps aux candidats pour s'appropriier les nouvelles règles et anticiper la préparation du scrutin dans de bonnes conditions.

Dans l'attente de l'issue des débats sur cette proposition de report et afin de permettre aux élus locaux de se préparer à sa mise en œuvre dès mars 2026, nous avons diffusé auprès de l'ensemble des élus une note explicative sur la réforme, présentant les dispositions du texte ainsi que des exemples concrets. ■



STATUT DE L'ÉLU : SORTIR DE L'IMPASSE POLITIQUE

Le 7 mars 2024, le Sénat adoptait à l'unanimité la proposition de loi sur la création d'un statut de l'élu, une revendication que nous n'avons eu de cesse de porter. Dès 2019, Cathy Apourceau-Poly déposait avec le groupe CRCE une proposition de loi à ce sujet.

Sans être l'alpha et l'oméga, ce texte nous permet de poser les premières pierres d'un véritable statut de l'élu qu'il faudra faire évoluer dans les années à venir, même s'il répond d'ores-et-déjà à une grande partie des attentes des élus locaux.

Le statut de l'élu ne permettra pas, seul, de répondre à la crise de l'engagement, notamment pour les échéances électorales de 2026. Malgré tout, il permet de protéger et de sécuriser,

contribuant à redonner ses lettres de noblesse à l'engagement au service des autres : notre mobilisation aura permis cette évolution et ce progrès ! Ce texte doit maintenant être discuté à l'Assemblée nationale. Nous avons interpellé sans relâche les premiers ministres successifs depuis le printemps 2024 pour que la majorité daigne enfin inscrire cette loi en débat. Nous continuons notre mobilisation pour que ce nouveau gouvernement le fasse ! ■



A group of people, including a man in a blue suit and a woman in a blue blazer, standing behind a podium during a press conference.



MISE À L'HONNEUR DES ÉLUS ET BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS POUR LEUR ENGAGEMENT QUOTIDIEN



lisés dans le Pas-de-Calais



**AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS
PATRIOTIQUES & PORTES-DRAPEAUX
DANS LES CÉRÉMONIES**



**EN SOUTIEN À NOS
FORCES DE SÉCURITÉ CIVILE**





MOBILISÉE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

LA SANTÉ DANS LE PAS-DE-CALAIS

Notre territoire cumule de nombreux handicaps en matière d'indicateurs de santé, au premier rang desquels la désertification médicale qui frappe toutes les collectivités.

Les élus, le réseau des hôpitaux et l'Agence Régionale de Santé travaillent ensemble pour implanter des soignants mais également pour adapter l'offre aux territoires. En tant que membre du Conseil d'Administration de l'ARS, je porte régulièrement la parole des élus pour alerter et mettre autour de la table les acteurs concernés.

En ruralité comme dans les zones plus denses, des solutions existent, notamment à travers le réseau Filieris, et sa pratique des médecins salariés, issu du régime social minier, mais qui se développe au-delà de ces zones d'implantation historique. ■

LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : CLEF DE VOUTE DE LA SANTÉ AU QUOTIDIEN

Chaque année, avec Jean-Pierre, nous nous battons sur le budget de la Sécu ou PLFSS :

- Contre les orientations budgétaires délétères du gouvernement qui se traduisent par des fermetures de lits dans les hôpitaux ou le déremboursement de certains soins ou traitements.

- Pour une meilleure prise en charge de l'aide à domicile et du handicap, un plan de financement ambitieux de la perte d'autonomie ou la défense de notre souveraineté en termes de médicaments.

Pourtant, le Gouvernement et la majorité sénatoriale s'obstinent à vider ce budget de sa

substance : face aux dépenses qui augmentent mécaniquement, ils refusent de remettre en question les niches fiscales, de combattre l'évasion fiscale ou de remettre en cause les exonérations de cotisation qui n'ont pas eu d'effets sur l'emploi. ■

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

Dans le cadre des travaux de la Commission des Affaires Européennes, j'ai participé à l'élaboration et l'adoption de plusieurs résolutions sur les stocks de médicaments critiques et la lutte contre les pénuries au niveau français et européen. ■

REMBOURSEMENT DES SOINS LIÉS AU CANCER DU SEIN

C'est une avancée sans précédent pour de nombreuses femmes qui a été obtenue par le travail des sénateurs du groupe CRCE-K et les députés du groupe GDR : la prise en charge réévaluée des prestations liées au cancer du sein. C'est une première victoire qui doit conduire ensuite à l'élargissement de cette prise en charge à d'autres pathologies. Pourtant, aucun décret d'application n'a encore été pris ! J'ai alerté le ministère de la santé pour dénoncer ce scandale. ■

Madame Catherine VAUTRIN
Ministre de la Santé
14 avenue Daumesnil
75007 Paris
Lentis, le 24 septembre 2025

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

La loi du 5 février 2025 visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie a été votée en première lecture par le Sénat. Elle est entrée en vigueur le 1er octobre 2025.

Saluée par tous, cette loi vise à assurer une égalité des relations des patients au premier chef, celle de leur parcours de soins et de guérison. En tant que Rapporteur de la Commission des Affaires Sociales sur ce texte, j'ai eu l'occasion de rappeler à la tribune que nous sommes toutes et tous égaux devant le cancer, il ne faut pas que cette loi soit une simple prise en charge, pour que le cancer, la situation sociale ne soient plus des freins.

Dans quelques jours commenceront les campagnes d'information et de sensibilisation, un temps fort pour la promotion de la santé des femmes et pour faire reculer la maladie. Toutefois, il apparaît que le Gouvernement, à travers votre Ministère, n'a pas encore promulgué les décrets d'application relatifs à la loi du 5 février. Vous n'ignorez pas que sans ces décrets, le travail du législateur n'a pas de portée autre que symbolique.

J'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller avant l'été sur cette question, restée sans réponse. A quelques jours d'Octobre Rose, permettez-moi d'insister : quand prendrez-vous les mesures réglementaires propres à assurer l'effectivité de ces droits nouveaux ?

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Cathy APOURCEAU-POLY
Sénatrice du Pas-de-Calais

N° 14
SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025
30 octobre 2024

POSITION DE LOI
prise en charge des soins et dispositifs spécifiques
au cancer du sein par l'assurance maladie

VOTÉ



PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'EAU : UN ENJEU VITAL

L'eau constitue un enjeu central pour l'aménagement durable des territoires. Sécheresses à répétition, phénomènes climatiques extrêmes, pollution des nappes, fragilité des milieux aquatiques et tensions entre usages agricoles, industriels et domestiques rendent sa gestion de plus en plus complexe. Cette pression croissante impose une action publique cohérente, structurée et adaptée aux réalités locales.

Je me suis fortement impliqué pour garantir le libre choix des élus pour la gestion des compétences « eau et assainissement », entre maintien aux communes et transfert aux intercommunalités, en veillant à préserver la capacité de chaque

collectivité à agir efficacement. J'ai également soutenu le renforcement de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), outil essentiel pour prévenir les risques naturels, mieux entretenir les cours d'eau et sécuriser les populations face aux crues et inondations.

Dans le cadre de la commission d'enquête sur les eaux embouteillées, nous avons, avec mes collègues sénateurs, contribué à faire toute la lumière sur le scandale sanitaire et environnemental autour de l'exploitation des sources par la société PERRIER.

Nous avons réclamé une meilleure transparence, un contrôle renforcé de la qualité de l'eau et une responsabilité accrue des opérateurs industriels vis-à-vis des territoires. ■



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE DYNAMIQUE NÉCESSAIRE

Nul ne conteste aujourd'hui l'impact des activités humaines sur le changement climatique, la pollution des écosystèmes ou les atteintes à la biodiversité. Il est de notre responsabilité collective d'en corriger les effets.

C'est pourquoi j'ai soutenu activement le développement du fret ferroviaire, à la fois levier de sécurité sur les routes et outil efficace de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Attaché aux enjeux de la rénovation énergétique, j'ai défendu la loi visant à faciliter la réhabilitation du bâti ancien, enjeu crucial dans un département au patrimoine riche mais parfois énergétiquement vétuste, et interpellé le Gouvernement sur le maintien du dispositif Ma Prim'Renov.

Je me suis également engagé en faveur d'une loi ambitieuse pour la protection des fonds marins, tout en alertant en séance publique sur la nécessité d'un soutien réel aux acteurs concernés. « Si l'avenir des océans est un enjeu vital, il est impératif que cette ambition s'accompagne

d'un soutien réel et tangible pour les pêcheurs, les collectivités et les acteurs locaux. Sans un accompagnement clair, un budget défini et des données précises, cette proposition de loi ne sera qu'un mirage. »

Enfin, sujet sensible s'il en est, la répartition de la taxe IFR, fiscalité de l'éolien. Depuis 2019, au sein des EPCI à fiscalité professionnelle unique, les communes récupèrent 20 % du produit là où elles ne touchaient rien auparavant. Je me suis mobilisé, en soutenant un amendement au PLF, sur un sujet particulier, celui du remplacement de matériel ou du déplacement d'éoliennes sur un autre site, actuellement non éligibles à cette nouvelle répartition si le parc est antérieur à 2019. Une proposition de loi en ce sens a également été déposée au Sénat en juin 2024, non inscrite à l'ordre du jour pour le moment... ■





POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, QUE VIVE L'INDUSTRIE

Cette année encore, je suis intervenue à de nombreuses reprises pour défendre le potentiel industriel de notre département. Les choix du gouvernement ne facilitent pas les choses.

Mais, en lien avec les élus locaux, les syndicats et les entreprises, je m'efforce de porter des pistes concrètes pour l'emploi, la formation et la production industrielle sur notre territoire.

Ces derniers mois, j'ai interpellé le gouvernement sur de nombreux dossiers : Durisotti (Sallaumines), ThyssenKrupp (Isbergues), ACC (Douvrin), Arc (Arques), Forvia (Hénin-Beaumont, Auchel), Li-Cycle (Harnes), Lhoist (Réty), ArcelorMittal (Desvres), Marck & Balsan (Calais), Darquer & Méry (Calais). ■

À BOULOGNE POUR DÉFENDRE LA FILIÈRE INDUSTRIELLE

J'ai rencontré les travailleurs de Capitaine Houat, à Boulogne-sur-Mer, en difficulté suite à la décision du groupe Agromousquetaires de revendre le site. Cette entreprise joue pourtant un rôle essentiel dans l'économie locale et dans la filière halieutique nationale. J'ai demandé au ministre de l'Industrie quels moyens l'État est prêt à mobiliser pour permettre une reprise industrielle sérieuse, en lien avec les élus concernés et les salariés. ■



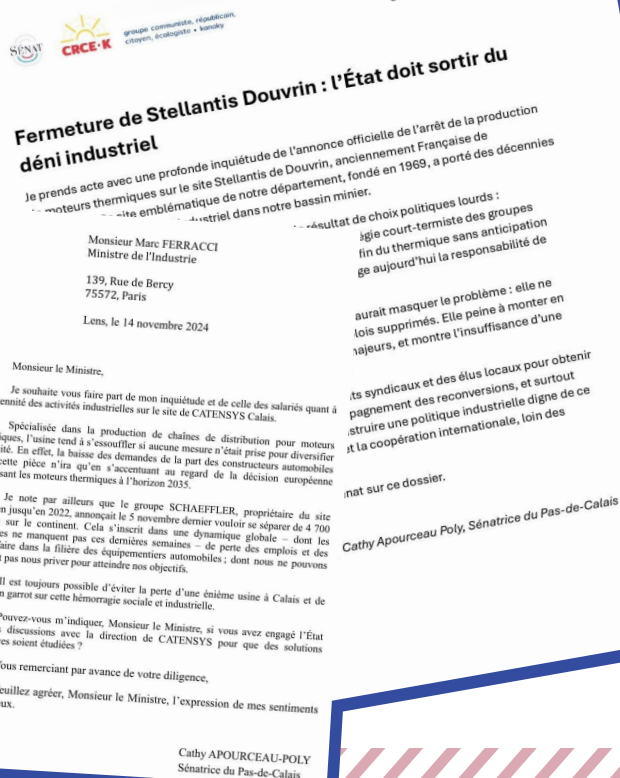
Lens, le 25 juillet 2024
Communiqué de Presse

L'AUTOMOBILE RESTE UN POU MON ÉCONOMIQUE DE NOTRE DÉPARTEMENT

Je suis intervenue à de nombreuses reprises sur la filière automobile, véritable poumon industriel de notre territoire mais aujourd'hui largement menacée.

Interpellations auprès du ministre de l'Industrie, question orale dans l'hémicycle, rencontres avec les organisations syndicales : la défense de cette filière est centrale.

Comme je le souhaite pour l'usine Catensys, basée à Calais, il est possible d'éviter la disparition de nos productions, à condition que l'État s'engage à rechercher de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés. ■





JEAN-PIERRE CORBISEY



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DES CHANTIERS CONCRETS POUR UN PAS-DE-CALAIS DURABLE

Attendu depuis de très nombreuses années, le chantier du Canal Seine Nord Europe avance désormais de manière opérationnelle et crée des opportunités très concrètes pour nos territoires : levier économique pour nos entreprises, création d'emplois pour notre population et attractivité touristique (via notamment la signature en octobre 2024 de la convention de valorisation touristique).



AVEC JACQUES PETIT, MAIRE DE MARQUION, POUR SA NOUVELLE GENDARMERIE

Engagé dans le groupe des parlementaires du Canal Seine Nord, j'ai toujours soutenu ce chantier structurant pour le nord de la France et doublement porteur : dynamiser, au travers de connexions nouvelles, l'activité logistique dans notre département et contribuer à sa transition écologique via le report modal vers un transport fluvial moins carboné.

Autre sujet structurant et à enjeux, la consommation des espaces naturels au travers du Zéro Artificialisation Nette. Membre du groupe de suivi du ZAN, j'ai défendu et obtenu

avec mon groupe l'adoption de plusieurs amendements dans le cadre de la première loi (juillet 2023) visant à adapter le dispositif aux réalités de nos territoires, notamment s'agissant des projets à décompter de l'enveloppe régionale. De la même manière, pour les territoires, et les EPCI en particulier, c'est tout l'enjeu de pouvoir décompter des espaces à urbaniser les artificialisations à rayonnement régional, afin de laisser aux communes des perspectives de développement suffisantes. D'autant que la garantie du « un hectare communal » n'est pas toujours compatible avec les projets portés par l'intercommunalité... J'ai par ailleurs soutenu la proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux, dite PPL TRACE, transmise à l'Assemblée en mars dernier, en insistant sur la nécessité d'une meilleure planification des projets publics et d'un accompagnement renforcé des territoires ruraux et industriels en transition. S'il n'aborde pas encore suffisamment les leviers opérationnels comme le réemploi des friches ou la maîtrise du foncier, ce texte marque un pas important vers une trajectoire de réduction de l'artificialisation plus cohérente, partagée et acceptable localement. « Associer les élus locaux à cette transition est indispensable pour qu'elle soit crédible, réalisable et durable. » **Trois ans et demi après ZAN 1, ZAN 2 et TRACE, deux députés relancent le débat !**



LOGEMENT

Mettre l'État face à ses responsabilités

L'État se défausse de ses engagements lorsqu'il s'agit d'assurer le droit au logement pour tous. Il ponctionne toujours 1,5 millions d'€ dans les caisses des bailleurs sociaux, ce qui grève les capacités de constructions ou rénovations. Il faut maintenir le financement des bailleurs, de l'Anah ou de MaPrimeRénov' pour enclencher une dynamique démographique profitable à nos communes tout en permettant aux françaises et français de bien se loger.

Quelle âpre bataille pour faire reconnaître à l'État son engagement sur les logements et les espaces publics ERBM ! Même si l'inflation a fait gonfler les enveloppes, les collectivités en sont les premières victimes et doivent être soutenues pour les rénovations.

SANTÉ

Défendre une santé de proximité

Je prends régulièrement le pouls des hôpitaux, à travers des échanges avec les directions et les organisations syndicales et professionnelles, ou avec l'ARS. C'est ce travail qui permet de faire remonter les préoccupations, mais également d'accompagner les équipes et les élus. L'exemple de Lens est encourageant : il est indispensable d'investir dans la santé pour maintenir le service public pour tous. Plus ambitieux encore, nous sommes convaincus que, compte tenu de sa démographie, le département du Pas-de-Calais devrait être le siège d'un Centre Hospitalier Universitaire. C'est à dire à la fois un lieu de soin et de formation des futurs soignants. Si le lieu reste à définir, ce combat est essentiel.

TRANSPORT

Non à la désertification de nos gares

À l'heure où la Région Hauts-de-France décide de réduire drastiquement les horaires d'ouverture des guichets SNCF dans 87 gares, j'ai tenu à interpellier publiquement son président, Xavier Bertrand. Dans un courrier, je dénonce une mesure qui, sous couvert de modernisation, sacrifie le service public ferroviaire et fragilise les usagers les plus vulnérables.

Je relaie l'alerte des syndicats et des élus locaux qui redoutent une véritable « désocialisation des gares ».

Cette lettre appelle la Région à rouvrir le dialogue avec les cheminots, les usagers et les élus pour garantir une présence humaine indispensable dans toutes nos gares. Défendre le droit à la mobilité, c'est défendre l'égalité et la cohésion de nos territoires.

ÉCOLE

Pour l'avenir : stop aux annulations de crédits

En 2024, près de 700 millions d'euros de crédits ont été supprimés pour le Ministère de l'Éducation nationale. Soit au bas mots, près de 5 800 enseignants non recrutés et environ 4 600 postes

d'AESH ou assistants d'éducation non pourvus. Pourtant, assurer l'avenir des futures générations par des classes moins chargées, rémunérer correctement les équipes enseignantes, et permettre aux collectivités d'assurer les meilleures capacités d'accueil, voilà la boussole d'un budget pour relancer notre pays.

C'est pour ces raisons, qu'aux côtés des maires et des parents d'élèves, je me suis opposée aux fermetures de classes dans le primaire et aux réductions d'heures dans le secondaire.



COLLECTIVITÉS

Comment assurer les collectivités demain ?

Les événements climatiques récents ont amené des assureurs à rompre certains contrats ou à augmenter fortement leurs tarifs, questionnant à terme l'assurabilité des collectivités territoriales. L'AMF s'en est saisi, l'État a conduit une mission d'information, tout comme le Sénat, mais où trouver l'argent ? Contrairement au gouvernement, nous considérons que c'est à l'État de mutualiser ses moyens et proposons de mobiliser le fonds Barnier, une fraction des recettes des taxes prélevées par les collectivités (telle que la GEMAPI) et une cotisation perçue sur les réserves obligatoires des assureurs, pour accompagner une véritable politique de planification de la prévention des risques naturels, pilotée et garantie par la Caisse des Dépôts.

ÉNERGIE

Une énergie accessible à tous

Notre groupe a déposé une proposition de loi visant à construire un véritable monopole public de l'énergie et à la sortir du champ de la concurrence. Il s'agit de créer un établissement public industriel et commercial qui assurerait la gouvernance de l'entière du service public de l'énergie grâce à trois opérateurs, en charge des activités de production, transformation, transport, stockage, distribution et fourniture. Après Marcel Paul, ministre communiste qui créa en 1946 EDF et GDF en unifiant et en nationalisant 1300 entreprises gazières et électriques, c'est une nouvelle étape ambitieuse pour répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle : décarboner notre mix énergétique et éradiquer la précarité énergétique qui touche 14 millions de personnes !

INDUSTRIE

Une solution pour les salariés d'Arcelor Mittal

Notre groupe a déposé une proposition de loi visant à nationaliser les actifs français d'ArcelorMittal et à créer une société publique chargée de leur exploitation et reconversion. Il s'agit d'accompagner la transition de la sidérurgie, de sauvegarder des emplois et des compétences dans un secteur stratégique pour notre souveraineté industrielle et de sécuriser l'approvisionnement en acier.

Cette opération pourrait être financée par une taxe exceptionnelle sur les superprofits des multinationales, l'émission d'emprunts obligataires d'État ou encore le remboursement des aides publiques perçues par ArcelorMittal.



PÊCHE

Soutien aux pêcheurs

S'il est un sujet où le point d'équilibre doit être recherché et trouvé, c'est bien celui de la pêche.

Équilibre entre la préservation de la ressource et la survie de la pêche, équilibre entre les pratiques des pêcheurs artisanaux et

les méthodes invasives et brutales des grands armateurs, équilibre entre la nécessaire protection des fonds marins et des postures écologiques trop radicales.

Des questions mises en débat à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la protection des écosystèmes marins, particulièrement sensibles dans notre Département qui compte le plus grand port de pêche français et qui subit au quotidien les effets du Brexit et les difficultés liées à la régulation avec la flotte de pêche britannique.

Quelques chiffres de notre activité



601
interventions



508
rencontres de
territoire par an



114 questions

Moyens dédiés à la sécurité publique dans le Pas-de-Calais, question n°0566S de Cathy Apourceau-Poly du 16 janvier 2025

Prévention des inondations, question n°06169 de Cathy Apourceau-Poly du 18 septembre 2025

La responsabilité concernant les dommages causés par l'amiante, question n°0359S de Jean-Pierre Corbisez du 5 mars 2025

20^{ème} anniversaire de la loi handicap, question n°03568 de Jean-Pierre Corbisez du 27 mars 2025



près de 1300
visiteurs accueillis
au Sénat



97
propositions de lois
et rapports



Retrouvez toute l'activité de **Cathy Apourceau-Poly** en détail sur le site www.senat.fr



PERMANENCE PARLEMENTAIRE de **CATHY APOURCEAU-POLY**

66 Rue de la Gare, 1^{er} étage,
62300 Lens

Contacter la sénatrice :

Mail : c.apourceau-poly@senat.fr
Tél : 06 14 14 63 82

Contacter les collaborateurs :

Pierre Boufflers
Mail : p.boufflers@clb.senat.fr
Tél : 06 07 01 37 41

Esteban Evrard
Mail : e.evrard@clb.senat.fr
Tél : 06 31 60 38 83

Amaury Lebreton
Mail : a.lebreton@clb.senat.fr
Tél : 06 10 32 41 90

Juliette Waquet
Mail : j.waquet@clb.senat.fr
Tél : 06 31 61 14 82



Retrouvez toute l'activité de **Jean-Pierre Corbisez** en détail sur le site www.senat.fr



PERMANENCE PARLEMENTAIRE de **JEAN-PIERRE CORBISEZ**

18 B Rue Arthur Delobelle,
62223 Athies

Contacter le sénateur :

Mail : jp.corbisez@senat.fr
Tél : 06 14 36 06 52

Contacter les collaborateurs :

Alexandra Mailly
Mail : a.mailly@clb.senat.fr
Tél : 06 85 33 06 56

Christophe Piteux
Mail : c.piteux@clb.senat.fr
Tél : 06 95 47 59 06

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
COMMUNE de BAPAUME
42 rue d'Arras, 62450 Bapaume

Consulter le site
www.cathyapourceaupoly.fr
et abonnez-vous à la
lettre d'informations

